



Service Paie

Gestion sociale des employeurs associatifs



Ce service de l'AGLCA dédié à la gestion sociale des employeurs associatifs vous propose des prestations et un accompagnement dans vos fonctions d'employeur. Le service paie est reconnu comme tiers de confiance par l'URSSAF par le biais du logiciel Impact Emploi.

Nos prestations

- Établissement des bulletins de paie
- Envoi DSN
- Aide à la fonction employeur et accompagnement dans toutes les formalités sociales

Nos services aux clients :

- Formation des clients
- 2 réunions collectives d'information sur la veille sociale par an
- Lettres d'information de la paie



Le service paie, c'est :

- Des professionnelles de la paie qui se forment en permanence
- Un service à taille humaine, disponible et à votre écoute
- Un accompagnement personnalisé dans la gestion employeur de votre association
- Le spécialiste des associations et des employeurs associatifs

Nos atouts :

- Tarifs accessibles
- Conseils sur des problématiques spécifiques aux associations employeuses
- Veille sociale et suivi du cadre légal et conventionnel
- Mise en conformité
- Sécurité grâce au logiciel Impact Emploi
- Garantie conforme et sécurisé
- 8 conventions collectives
- régime général / régime agricole

Les + AGLCA :

Services associés

Le Point d'appui à la Vie Associative PAVA vous accompagne : recherche de subvention, gouvernance, DLA - Dispositif Local d'Accompagnement, formations...

Ils nous font confiance :

“ Quand nous avons repris la responsabilité de l'association de la cantine, nous nous sommes vite rendus compte que nous avons besoin d'aide pour les démarches administratives. En tant que parents bénévoles, nous avons pris conscience que d'être employeur ne s'improvisait pas, c'est un vrai métier et nous partions de loin !
Nous avons donc sollicité l'AGLCA pour être soutenus sur le droit du travail, les démarches auprès de la sécurité sociale, la prévoyance, la gestion de nos salariés... L'AGLCA nous soutient et nous informe des nouvelles réglementations... Cela nous a été très utile pour le chômage partiel par exemple.
Jean Noël, cantine scolaire associative

“ Notre activité nous amène à avoir recours à des contrats de travail très variés (CDI, CDD, CDI II et CEE). L'AGLCA assure une veille sur l'évolution du droit du travail et nous donne des conseils pertinents et adaptés pour les payés. Fiable, précis et droit.
Denis, directeur d'un centre social

“ Nous sommes une organisation bienveillante avec une connaissance limitée des problèmes de paie. L'AGLCA a joué un rôle déterminant en veillant à ce que nos employés soient correctement payés et à ce que nos obligations sociales soient correctement engagés.
William, Observatoire Astronomique Nature du Valromey

Des questions sur nos tarifs ?
Nos prestations ?
CONTACTEZ-NOUS !

Service Paie AGLCA

Gwenaëlle GILLAUX
Responsable du service paie

Albane REVERBERI
Gestionnaire de paie

✉ gwenaelle.gillaux@aglca.asso.fr

Tél. 04 74 23 29 43